



SOMMAIRE

Pages

Point 7 de l'ordre du jour:

Coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques (*suite*)..... 135

Point 6 de l'ordre du jour:

Coopération internationale en matière de cartographie (*fin*) 139**Président: M. Hans ENGEN (Norvège).***Présents:*

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Bulgarie, Chili, Hongrie, Israël, Philippines, Pologne, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques (E/2827, E/L.721, E/L.723) [*suite*]

1. M. BARRIGA (Equateur) rappelle que le rapport provisoire que le Secrétaire général avait présenté à la dix-huitième session du Conseil sur la question de l'utilisation des ressources hydrauliques (E/2603) ne signalait pas de résultats très encourageants. Par contre, le rapport dont le Conseil est actuellement saisi (E/2827) montre que l'on a fait des efforts notables et des progrès appréciables; mais il serait erroné de penser que l'on a atteint l'objectif que le Conseil a fixé dans sa résolution initiale [résolution 417 (XIV)]; le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales l'a reconnu lui-même dans les observations qu'il a formulées à l'ouverture de la session (900^{ème} séance). La question intéresse vivement la délégation de l'Equateur, car l'utilisation défectueuse des ressources hydrauliques est évidemment un des éléments importants qui retardent le développement économique. C'est pour cette raison que l'on a recommandé à juste titre, à la dix-huitième session du Conseil [résolution 533 (XV/II)], d'inviter les gouvernements à prendre des mesures, notamment pour rassembler et coordonner les données hydrologiques, avec la participation des institutions nationales et internationales compétentes, ainsi que pour échanger

et diffuser ces renseignements techniques. A ce propos, M. Barriga tient à signaler que l'Equateur étudie actuellement un projet prévoyant la création d'un service national de météorologie et d'hydrologie, qui a été préparé avec la collaboration d'experts de l'Organisation des Nations Unies.

2. Le Secrétaire général a bien compris que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pourrait apporter une contribution précieuse par ses activités éducatives et la diffusion de renseignements; en effet, c'est à cause du manque de connaissances et de conseils techniques que l'on n'a pas étudié la question à fond et que l'on n'a pas pris les mesures voulues en matière de conservation des sols et de reboisement. La délégation équatorienne partage l'avis du Secrétaire général: l'UNESCO pourrait, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), mettre en œuvre des programmes éducatifs et élaborer des principes rationnels d'utilisation des ressources hydrauliques. Le rassemblement, la coordination et l'échange de renseignements, de connaissances techniques et des données de l'expérience, sur les plans national, régional et international, pourraient alors être facilités par la création de comités de développement des ressources hydrauliques et aussi par l'institution de comités auxiliaires issus des organismes régionaux existants. Sur le plan international, il s'agirait plus spécialement d'assurer la collaboration technique en faisant appel aux commissions économiques régionales et aux institutions spécialisées compétentes dans le cadre des programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il faudrait que les gouvernements puissent compter sur l'assistance technique nécessaire pour lutter contre l'érosion et reboiser les zones arides, ainsi que pour financer des programmes d'irrigation. L'Equateur bénéficie déjà de l'aide d'un expert de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'un expert de l'Organisation des Nations Unies.

3. Il est certain que le progrès des pays sous-développés dépend en grande partie de l'utilisation rationnelle des ressources hydrauliques, notamment pour l'agriculture et l'industrie, les deux branches principales de l'activité humaine. L'Amérique latine n'utilise que 7 pour 100 de ses ressources hydrauliques. En particulier, les ressources de l'Equateur sont abondantes et facilement accessibles; mais pour les utiliser en vue de produire de l'énergie hydro-électrique et d'irriguer des terres nouvelles, le pays a besoin d'une aide internationale. Des experts ont estimé que 400.000 hectares, entre la côte et la sierra, pourraient être irrigués facilement. En outre, le Comité de planification et de coordination économique de l'Equateur termine la mise au point d'un plan quinquennal d'électrification; la principale difficulté semble être le manque de capitaux.

4. Pour toutes ces raisons, la délégation de l'Equateur est persuadée qu'il est urgent d'appliquer une politique internationale d'ensemble pour améliorer le développe-

ment des ressources hydrauliques et mettre au point leur utilisation; c'est pourquoi elle est en faveur de toute mesure de coordination et de coopération.

5. M. ABOU-GABAL (Egypte) déclare que l'Egypte s'intéresse vivement au développement des ressources hydrauliques; en effet, plus de 70 pour 100 de sa population vit de l'agriculture, laquelle compte pour quelque 30 pour 100 dans le revenu national du pays et pour 90 pour 100 dans le volume total des exportations. Comme la superficie des terres cultivables est limitée, l'aménagement et l'utilisation des eaux revêtent un caractère essentiel pour la vie du pays; c'est pourquoi environ 40 pour 100 du budget d'équipement pour l'exercice 1955-1956 est consacré à des travaux hydrauliques.

6. Passant au rapport du Secrétaire général (E/2827), M. Abou-Gabal souligne qu'il faut sans nul doute continuer d'organiser périodiquement des réunions d'experts et des réunions interorganisations entre institutions spécialisées intéressées. Il ressort des débats de la dix-huitième session du Conseil et des réunions périodiques précitées que l'OMM est l'institution compétente pour rassembler des données hydrologiques et pour aider les gouvernements à organiser des services hydrologiques, à former du personnel technique et à se procurer le matériel nécessaire. Elle doit disposer à cette fin de moyens financiers suffisants. Or, on constate que son budget pour 1956 est inférieur de 37.000 dollars à celui de 1955 et que les crédits qu'elle réserve aux activités spéciales en 1956 ne s'élèvent qu'à 6.000 dollars, contre 48.952 dollars pour 1955.

7. Dans son rapport, le Secrétaire général déclare que les problèmes suivants doivent être étudiés en priorité: lacunes des données hydrologiques et aménagement intégré des bassins fluviaux. En ce qui concerne le premier, il précise que l'on ne peut pas vraiment rassembler des données hydrologiques sans faire l'inventaire des services hydrologiques existants et des projets de développement de ces services. Il propose notamment, pour le Proche-Orient et l'Afrique, que la Direction des affaires économiques commence à rassembler les données et les renseignements pertinents; il ajoute que ce service a déjà commencé l'analyse des renseignements disponibles concernant le développement des ressources hydrauliques en Afrique, en vue de placer dans le cadre du développement économique général de cette région sa situation du point de vue des ressources hydrauliques. Pour ce qui est des autres propositions, M. Abou-Gabal souligne qu'il importe de consulter, avant de faire quoi que ce soit, les gouvernements intéressés. Quant à l'aménagement intégré des bassins fluviaux, le Secrétaire général suggère la convocation d'une conférence internationale qui permettrait d'examiner et d'échanger, à l'échelon mondial, les résultats obtenus jusqu'à présent et d'appeler l'attention des gouvernements, des économistes et des administrateurs intéressés sur l'importance du problème, surtout dans les pays sous-développés. Il conviendrait de laisser aux gouvernements le temps d'étudier cette suggestion et de faire connaître leur décision définitive. Pour aider les gouvernements à prendre une décision, il serait utile que le Secrétariat, avec le concours d'experts internationaux, donne un aperçu des problèmes administratifs, économiques et sociaux que pose l'aménagement intégré des bassins fluviaux.

8. En ce qui concerne l'utilisation de l'eau salée, il est évident que l'échange des données technologiques découlant de l'expérience et des études pourrait donner des résultats intéressants, notamment pour les pays

sous-développés. C'est pourquoi l'étude envisagée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'UNESCO, devrait s'inspirer de l'Etude des usages industriels de l'eau que le Secrétariat a déjà communiquée aux gouvernements.

9. En ce qui concerne les eaux souterraines, il conviendrait de procéder à des études et à des recherches pour en déterminer l'abondance et la qualité, notamment dans les zones arides des pays sous-développés dont l'agriculture dépend en grande partie de l'irrigation. En Egypte, par exemple, les autorités étudient sérieusement la possibilité d'utiliser des eaux souterraines pour assurer une irrigation complémentaire dans la vallée du Nil et pour mettre en valeur de nouvelles terres dans le vaste désert occidental. Il semble, une fois encore, que l'échange de renseignements techniques serait fort utile; une étude initiale du problème par le Secrétariat porterait sur un aspect important de la question du développement des ressources hydrauliques.

10. Enfin, comme le Conseil demande chaque année au Secrétariat d'entreprendre de nouvelles études dans divers domaines, la délégation de l'Egypte pense qu'il importe de renforcer le Département des affaires économiques et sociales et de lui fournir les moyens nécessaires pour qu'il s'acquitte de sa tâche. Elle appuiera toute proposition en ce sens.

11. La délégation de l'Egypte propose de modifier le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution commun (E/L.721) en insérant, après les mots "déminéralisation de l'eau salée", les mots "et de l'utilisation des eaux souterraines", et en remplaçant les mots "ce problème" par les mots "ces problèmes".

12. M. PENTEADO (Brésil) déclare qu'il appuiera avec plaisir le projet de résolution qu'ont présenté les Etats-Unis et la France (E/L.721) ainsi que l'amendement des Pays-Bas qui s'y rapporte (E/L.722).

13. Quant au projet de résolution du Pakistan (E/L.723), M. Penteado reconnaît le mérite du principe qu'il a pour base, mais ne peut s'empêcher d'éprouver certains doutes sérieux au sujet de quelques-unes des dispositions, notamment celles qui figurent à l'alinéa a du dispositif.

14. M. CHA (Chine) constate que tous les organismes internationaux qui s'intéressent à la question du développement des ressources hydrauliques ont facilité la compréhension de l'utilisation et de l'aménagement de ces ressources. Le rassemblement des données hydrologiques et météorologiques en est encore à ses débuts; s'il est difficile de rassembler des données dignes de foi, il est encore plus difficile d'interpréter les phénomènes naturels en l'absence de ces données. Il conviendrait donc que le Conseil économique et social invite instamment les gouvernements des Etats Membres à consacrer le plus de moyens possible au rassemblement de renseignements hydrologiques et météorologiques. De même, le Conseil économique et social devrait organiser une conférence internationale sur le développement des ressources hydrauliques, sur le même plan que la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles et la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Une telle conférence exigerait un important travail préparatoire, et il faudrait notamment déterminer si les gouvernements ont fait des efforts pour rassembler des données, si les experts pourraient disposer des renseignements les plus récents et si, de l'avis des gouverne-

ments, la conférence serait opportune. Le Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient est à ce propos un des organes les plus compétents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et il serait bon de connaître son avis sur les aspects particuliers du problème.

15. La Chine s'est toujours beaucoup intéressée aux problèmes de la régularisation des cours d'eau et du développement des ressources hydrauliques. Dans la province de Taïwan, la régularisation des eaux pose de graves problèmes, par suite de la topographie particulière de la région, dont la solution exige diverses mesures. Lorsque les projets en cours d'exécution seront terminés, 2.005 hectares de terres seront rendus exploitables et 102.018 hectares seront protégés des inondations. En ce qui concerne l'irrigation, M. Cha mentionne divers projets en cours, qui permettront d'irriguer près de 20.000 hectares de terres. Le gouvernement a également entrepris la modernisation des réseaux d'irrigation déjà existants. Quant au développement des ressources hydrauliques, il a mis au point un programme d'aménagement à fins multiples en vue d'améliorer la régularisation des eaux, l'irrigation, la navigation, la production d'énergie hydro-électrique, l'approvisionnement en eau, la conservation des sols et la santé publique. Le projet le plus important est la construction d'un lac artificiel à Chih-men; commencés en juillet 1955, les travaux doivent être terminés en 1960. Ce lac, d'une superficie de 30 kilomètres carrés, permettra d'irriguer 54.540 hectares de terres, d'accroître la production de riz d'environ 69.000 tonnes et d'approvisionner en eau 340.000 habitants. Il alimentera également une centrale hydro-électrique d'une puissance installée de 100.000 kW; il servira de voie de communication aux habitants des districts avoisinants et permettra l'élevage de poissons d'eau douce. Les autorités étudient actuellement des plans pour la construction de deux autres barrages qui permettront d'irriguer 270.000 hectares de terres et alimenteront des centrales électriques devant produire 270.000 kW au total.

16. Quant aux ressources hydrauliques souterraines, le gouvernement provincial poursuit son enquête pour en déterminer la quantité et la répartition. Le territoire possède environ 600 puits profonds qui sont d'une grande utilité à l'agriculture. Taïwan compte deux laboratoires de recherches, l'un dans le Nord, l'autre dans le Sud. Le premier étudie notamment les possibilités de récupérer l'énergie des eaux rapides des déversoirs, les caractéristiques particulières des cours d'eau chargés d'alluvions, ainsi que les mesures antiérosives; le second s'occupe plus particulièrement de la régularisation des eaux du Pei-kong.

17. La Chine est prête à partager son expérience de l'utilisation des ressources hydrauliques pour faciliter la compréhension de cet important problème.

18. En ce qui concerne les projets de résolution dont le Conseil est saisi, la délégation chinoise appuiera volontiers le texte présenté par les Etats-Unis d'Amérique et la France ainsi que l'amendement des Pays-Bas qui s'y rapporte. Quant au projet de résolution du Pakistan, elle partage les doutes sérieux que certaines délégations ont déjà exprimés, et pense que le Pakistan devrait soit modifier son projet, soit le retirer.

19. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) appelle l'attention sur la grande importance que présentent les ressources hydrauliques pour les économies nationales. Prenant acte des efforts que les pays

peu développés déploient pour développer leurs ressources hydrauliques, le représentant de l'URSS déclare que l'Union soviétique est prête à accorder une aide scientifique et technique aux pays peu avancés dans le domaine du développement des ressources hydrauliques, tant au moyen des contributions de l'URSS au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies que sous forme d'accords bilatéraux conclus entre l'URSS et les pays intéressés. Dans le cadre de l'assistance technique par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Union soviétique a déjà donné à des spécialistes de l'Inde la possibilité de se familiariser avec plusieurs aspects de l'utilisation des ressources hydrauliques en URSS. La délégation de spécialistes indiens qui a visité l'Union soviétique au cours de l'été dernier s'est documentée sur l'utilisation des ressources hydrauliques en URSS, en particulier sur l'état des connaissances actuelles dans le domaine de l'irrigation et de l'hydraulique; elle a pu également se familiariser avec de nombreuses autres branches de l'économie de l'Union soviétique. Les spécialistes indiens ont visité les barrages, les centrales électriques, les installations d'irrigation, les instituts chargés d'élaborer des plans et de préparer des spécialistes pour toutes les sortes de travaux intéressant l'utilisation des ressources hydrauliques. Il est certain que ce voyage a eu des résultats positifs. On sait qu'au titre du deuxième plan quinquennal de l'Inde, le gouvernement central et les gouvernements des Etats se proposent de consacrer, pendant une période de cinq ans, 18 pour 100 de l'ensemble de leurs dépenses à des travaux d'irrigation et à la production d'énergie électrique. Le plan prévoit que le territoire sur lequel seront effectués les travaux d'irrigation s'étendra sur 8 millions et demi d'hectares.

20. Prenant acte, en particulier, des passages du rapport du Secrétaire général où sont indiquées les mesures pratiques concernant directement l'assistance aux pays dans le domaine de l'utilisation des ressources hydrauliques, le représentant de l'URSS se prononce en faveur du développement par tous les moyens de cette partie pratique des travaux du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies en vue d'apporter une aide aux pays sous-développés.

21. Dans le rapport, on souligne certaines difficultés qui ont empêché de mener à bien l'action envisagée. On indique en particulier qu'il a été difficile de se procurer les services de spécialistes qualifiés et d'ingénieurs et, à cet égard, on mentionne que les organisations de l'Union soviétique sont disposées à coopérer en prêtant les services de spécialistes hautement qualifiés. La délégation de l'Union soviétique appuiera toute mesure tendant à aider les pays sous-développés à développer leur économie et à mettre en œuvre leurs ressources hydrauliques.

22. M. Saksine demande que le vote sur les projets de résolution dont le Conseil a été saisi soit ajourné au lendemain, car la délégation de l'URSS voudrait avoir le temps de les étudier plus attentivement, en particulier le projet de résolution du Pakistan (E/L.723).

23. M. ESCANDE (France) déclare que la délégation française est prête à accepter la proposition de la délégation égyptienne tendant à ajouter, au paragraphe 4 du projet de résolution des Etats-Unis et de la France (E/L.721), les mots "et de l'utilisation des eaux souterraines" après les mots "deminéralisation de l'eau salée", et à remplacer les mots "ce problème" par les mots "ces problèmes".

24. La délégation française ne peut se rallier au projet de résolution du Pakistan (E/L.723). Elle n'est pas

opposée aux principes qui ont guidé cette délégation, mais estime que cette proposition risque de soulever des problèmes très délicats sur le plan pratique et qu'elle nécessiterait un travail trop considérable sur le plan technique.

25. La délégation française est prête à accepter l'amendement des Pays-Bas (E/L.722), qui est formulé en termes prudents, puisqu'il n'envisage la convocation d'une conférence internationale que comme une éventualité. Cette conférence ne pourrait d'ailleurs n'avoir qu'un caractère technique et économique.

26. M. MOORE (Canada) fait observer qu'aux termes du paragraphe 56 du rapport du Secrétaire général (E/2827), les problèmes qui justifient une action internationale systématique et qui devraient occuper un rang de priorité élevé sont, d'une part, la détermination des lacunes des données hydrologiques, notamment dans les régions sous-développées, et, d'autre part, les incidences économiques, sociales et administratives de l'aménagement intégré des bassins fluviaux. Le rassemblement des données hydrologiques et leur interprétation ultérieure devraient probablement être effectués par un groupe de travail du Conseil. Quant à la seconde étude, elle doit être envisagée comme une œuvre de longue haleine. C'est pourquoi il ne semble pas utile à l'heure actuelle de réunir une conférence internationale. La question de l'aménagement intégré des bassins fluviaux soulève une multitude de problèmes complexes, variant suivant les bassins, et qu'il serait difficile de discuter dans une assemblée internationale — et souvent même dans une assemblée régionale. Il vaut mieux laisser aux pays intéressés le soin de négocier entre eux ou d'organiser des réunions et des conférences s'ils le jugent utile.

27. La délégation du Canada appuiera le projet de résolution des Etats-Unis et de la France et s'abstiendra sur l'amendement des Pays-Bas à ce projet.

28. La délégation canadienne remercie le représentant du Pakistan de l'intéressant exposé qu'il a fait à la 920^{ème} séance. Il est certain que la question de la mise en valeur des ressources hydrauliques est une question urgente et qu'il conviendrait d'intensifier l'œuvre d'assistance technique dans ce domaine. Il faut espérer que les gouvernements profiteront des possibilités qui leur sont offertes et qu'ils adresseront à ce sujet des demandes d'assistance technique dans le cadre des programmes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. De même, les pays qui ont des spécialistes de l'hydraulique devraient être encouragés à mettre les services de ces spécialistes à la disposition des régions sous-développées.

29. La proposition relative aux centres régionaux de formation qui figure dans le projet de résolution du Pakistan (E/L.723) a déjà été discutée, notamment au cours des réunions du Comité consultatif du Plan de Colombo, et tous les pays reconnaissent la nécessité de disposer de centres de formation situés dans les régions en voie de développement. Mais cette question est déjà étudiée par différents organismes, et il vaudrait mieux que le Conseil s'abstienne de toute initiative à ce sujet.

30. En ce qui concerne les différends qui se sont élevés dans certaines régions au sujet de l'utilisation des ressources hydrauliques, la délégation canadienne estime que ces problèmes doivent être discutés directement entre les pays intéressés, et que le Conseil ne doit pas intervenir dans ces questions qui ont un caractère essentiellement politique.

31. Dans le domaine de l'utilisation des ressources hydrauliques, le problème de la coordination joue un rôle capital. La résolution 417 (XIV) du Conseil souligne ce besoin de coordination, et cette même idée se retrouve au paragraphe 75 du rapport du Secrétaire général. En poursuivant leurs consultations avec le Secrétaire général, comme il est prévu au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution des Etats-Unis et de la France (E/L.721), les institutions spécialisées devraient donc faire tous leurs efforts pour réaliser cette coordination.

32. M. LAVALLE (Argentine) fait l'éloge du rapport du Secrétaire général (E/2827) ainsi que des conclusions et des recommandations qu'il contient, et déclare que la délégation de l'Argentine appuiera le projet de résolution qui porte la cote E/L.721.

33. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) souligne que le collège d'experts mentionné à l'alinéa c du paragraphe 5 du projet de résolution commun (E/L.721) devra être constitué et devra fonctionner dans les limites des crédits dont le Secrétaire général dispose actuellement. Il faudra en outre utiliser au maximum les avis de ces experts, et en particulier leur soumettre les projets que l'on envisage d'entreprendre dans ce domaine, qu'ils soient entrepris par les commissions économiques régionales ou par les institutions spécialisées.

34. M. Blau indique que la délégation des Etats-Unis accepte, comme la délégation française, l'amendement présenté par l'Egypte au projet de résolution.

35. M. CARAYANNIS (Grèce) dit que la délégation de la Grèce approuve les motifs qui ont poussé la délégation du Pakistan à présenter son projet de résolution. Cependant, le problème soulevé est complexe et il serait prématuré pour le Conseil d'essayer de le résoudre. La délégation grecque ne pourra donc se prononcer en faveur de ce projet.

36. Par contre, elle appuiera le projet de résolution des Etats-Unis et de la France, ainsi que l'amendement de l'Egypte à ce projet.

37. M. ARNALDO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) donne quelques renseignements complémentaires sur les activités de l'UNESCO qui sont citées dans le rapport du Secrétaire général (E/2827).

38. M. Arnaldo rappelle que l'UNESCO a pris part aux deux premières réunions interorganisations sur les questions d'hydrologie (E/2827, par. 7 et suiv.); l'UNESCO attache une grande importance aux réunions de ce genre et espère qu'elles se poursuivront. En outre, elle estime que c'est l'OMM qui devrait être chargée du rassemblement, de l'analyse et de l'échange des données hydrologiques (*ibid.*, par. 12). Dans le programme et le budget proposés pour 1957-1958, l'UNESCO a prévu d'apporter sa collaboration à la rédaction d'un manuel d'aménagement des bassins versants en ce qui concerne l'éducation et la recherche (*ibid.*, par. 17).

39. En ce qui concerne les usages industriels des eaux et les comités nationaux des ressources hydrologiques (*ibid.*, par. 18 à 20 et 21 à 23), M. Arnaldo fait observer que l'UNESCO est en relations avec des organisations internationales scientifiques et techniques sur la base d'accords consultatifs approuvés par la Conférence générale et qu'elle pourrait, dans ce domaine, rendre des services à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées. Une liste de ces orga-

nisations scientifiques et techniques a été fournie au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

40. Au paragraphe 55 du rapport, il est question de l'utilisation des eaux salines et de l'activité de l'UNESCO dans ce domaine. Le Directeur général de l'UNESCO a prévu au programme et au budget proposés pour 1957-1958 la création d'un centre de recherches sur la purification des eaux salines, dans le cadre du programme relatif à la zone aride. En outre, à la suite de consultations avec l'Organisation européenne de coopération économique, celle-ci a demandé à l'UNESCO d'étudier la possibilité d'entreprendre certains travaux de coordination en ce qui concerne les recherches sur la purification des eaux salines.

41. Quant à l'aménagement intégré des bassins fluviaux (E/2827, par. 65 et suiv.), l'UNESCO a préparé un manuel contenant des données se rapportant aux différents domaines scientifiques. Ce manuel, en cours de publication, sera disponible à la fin de l'année. L'UNESCO envisage de fournir dans ce domaine son assistance à des organisations nationales qui entreprennent des études portant sur l'utilisation intégrée des ressources de certaines zones arides. Il est prévu l'envoi de techniciens et la formation du personnel local au moyen de bourses. A ce sujet, des négociations sont en cours avec le Gouvernement syrien, lequel a déjà accepté de se charger de l'étude qui sera faite dans la région de Palmyre; il faut espérer que des accords du même genre interviendront avec les autorités des pays d'Asie.

42. Pour terminer, M. Arnaldo déclare que l'UNESCO continuera à collaborer activement avec l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées intéressées dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques, en particulier dans les régions où les ressources en eau sont très insuffisantes.

43. M. ORR (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) souligne la nécessité d'améliorer l'aménagement des bassins versants. Il décrit les dangers résultant du déboisement et de la mise en pâturage pratiqués irrationnellement, qui accélèrent l'érosion et augmentent les dangers d'inondation. Alors que des progrès importants ont été réalisés dans la régularisation du débit des rivières, on se heurte à de nombreuses difficultés dans l'aménagement des bassins versants, surtout lorsque les terres appartiennent à des particuliers. Dans les régions tropicales, la culture itinérante est la principale cause d'érosion et d'inondation.

44. Il est malheureusement très difficile aux organisations internationales et même parfois aux gouvernements d'intervenir. Ce sont les personnes qui utilisent les terres situées en amont qui sont responsables de ces problèmes, et des millions de personnes vivant dans les vallées ressentent les effets d'une mauvaise utilisation des terres cultivables et des forêts ainsi situées. C'est pourquoi les gouvernements devraient prévoir dans leurs programmes une action éducative intensive et fournir l'assistance financière et technique nécessaire à l'exécution de programmes spéciaux.

45. Du fait que l'aménagement des bassins versants dépend dans une large mesure des travaux entrepris dans le domaine des cultures, des pâturages et des forêts, il est tout naturel que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'occupe de cette question. Elle a donc entrepris la préparation d'un manuel et prévu la création d'un centre de formation pour l'Extrême-Orient. Pour l'établissement des plans de ce centre, la FAO recherchera la collabo-

ration des organisations internationales et régionales, et des gouvernements intéressés.

46. Beaucoup de régions du monde ont besoin d'améliorer l'aménagement de leurs bassins versants, et il serait utile de créer plusieurs centres de formation régionaux et nationaux. Il faudrait également entreprendre des recherches non seulement sur les aspects techniques de la question, mais aussi sur les problèmes connexes d'ordre social, économique et anthropologique.

47. Les gouvernements ont à entreprendre des programmes énergiques dans ce domaine et les institutions spécialisées compétentes peuvent les y aider.

48. Le PRESIDENT, conformément au vœu exprimé par certains représentants, propose d'ajourner au lendemain le vote sur les différents projets de résolution.

Il en est ainsi décidé.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale en matière de cartographie (E/2823 et Add.1 et 2, E/L.717 et Add.1) [fin*]

M. Hasan (Pakistan), vice-président, assume la présidence.

49. M. MACKAY (Canada), présentant le projet de résolution du Canada et de l'Equateur (E/L.717), indique les trois objectifs que ce projet de résolution cherche à atteindre: favoriser et encourager la production de cartes qui seront utilisées pour la localisation et l'exploitation des ressources naturelles dans les régions sous-développées; favoriser l'établissement d'un système uniforme de transcription des noms géographiques sur les cartes; établir un ensemble de spécifications universellement acceptables pour la carte du monde au millionième.

50. La délégation du Canada estime que le premier de ces objectifs est, sur le plan économique, le plus important. Des améliorations techniques ont été assez récemment apportées aux méthodes et au matériel utilisés dans le domaine cartographique, ce qui a permis de réduire le prix de revient et d'accélérer la production des cartes. Il convient de faire connaître ces méthodes aux pays qui ne peuvent mettre en valeur toutes les ressources dont ils disposent parce qu'ils manquent de cartes appropriées: tel est l'objet du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution. Le paragraphe 3 vise la création de comités cartographiques qui faciliteraient la tâche des pays dont le développement économique peut être accéléré si ces pays disposent de cartes appropriées. La délégation canadienne pense notamment à la région que représente la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, dans laquelle il n'existe encore aucune organisation cartographique intergouvernementale, alors que dans d'autres régions certaines organisations comme l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et le Conseil scientifique pour l'Afrique au sud du Sahara s'occupent déjà de la question. La Section de la cartographie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pourrait rassembler et diffuser les renseignements relatifs aux derniers progrès des méthodes cartographiques, c'est-à-dire indiquer aux pays qui le désirent les documents dans lesquels ils peuvent en prendre connaissance.

51. En ce qui concerne l'adoption d'une méthode uniforme de transcription des noms géographiques sur les cartes, question dont les incidences débordent le cadre

* Reprise des débats de la 914ème séance.

de la cartographie, il semble qu'un nouveau progrès pourrait être fait si des suggestions complètes étaient incorporées dans un rapport qui serait transmis à une session ultérieure du Conseil. Il ne s'agit nullement de modifier les noms figurant sur les cartes établies par un pays et destinées à être utilisées dans ce pays, mais plutôt d'uniformiser la transcription de ces noms sur les cartes mondiales établies dans les divers pays.

52. Pour ce qui est enfin de la carte du monde au millionième, la délégation canadienne estime que le plus grand obstacle à l'achèvement de cette série de cartes provient du fait que les spécifications adoptées à l'origine sous l'égide de l'Union géographique internationale et du Bureau central de la carte internationale du monde au millionième étaient trop rigides; le seul moyen qui permettrait de terminer dans un avenir assez proche cette série intéressante de cartes serait d'adopter un ensemble de spécifications plus souples.

53. Les principaux points du projet de résolution ont été discutés à la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue à Mussoorie, au cours de laquelle le représentant du Canada a indiqué aux pays sous-développés l'importance de la cartographie sur le plan de la mise en valeur des ressources naturelles. Il faut espérer qu'à la prochaine conférence, les représentants des pays sous-développés seront mieux au courant des possibilités qui s'offrent dans ce domaine et que les échanges de vues et de renseignements qui auront lieu à cette conférence donneront des résultats fructueux. M. Mackay saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement japonais de bien vouloir accueillir la prochaine conférence à Tokyo.

54. Les auteurs du projet de résolution se sont efforcés de ne pas donner de directives trop strictes au Secrétariat sur le plan de la procédure; en particulier, la possibilité de créer un bureau consultatif central restreint, conformément à la recommandation de la Conférence de Mussoorie, n'est nullement écartée. M. Mackay estime toutefois qu'il serait prématuré de créer ce bureau consultatif tant que les organisations cartographiques régionales n'ont pas véritablement commencé à fonctionner; en attendant, le Secrétariat pourra coordonner les travaux, en consultation avec les experts et les organisations scientifiques existantes.

55. Le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution vise simplement à rechercher la coopération des gouvernements; il importe en effet que l'Organisation des Nations Unies souligne l'intérêt d'une coopération internationale dans le domaine de la cartographie, car les cartes sont indispensables pour la mise en valeur, la conservation et l'administration des ressources de chaque pays.

56. M. Mackay signale enfin qu'il convient de remplacer les mots *its draft* par les mots *the draft*, dans le texte anglais de l'alinéa b du paragraphe 4 du projet de résolution.

57. M. BARRIGA (Equateur) rappelle qu'à la 914ème séance la délégation de l'Equateur a déclaré qu'elle appuierait toute initiative tendant à développer la coopération internationale dans le domaine de la cartographie. Les différents points sur lesquels elle a insisté alors sont repris dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi (E/L.717). En tant que coauteur, la délégation équatorienne espère que le Conseil pourra adopter ce projet de résolution à l'unanimité.

58. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) déclare qu'il votera pour le projet de résolution présenté par

le Canada et l'Equateur, car le Gouvernement du Royaume-Uni s'intéresse vivement aux travaux effectués dans le domaine de la cartographie, qui revêt une très grande importance.

59. Tous les rapports montrent que la Conférence de Mussoorie a donné des résultats fructueux; la délégation du Royaume-Uni est en faveur de la réunion d'une deuxième conférence régionale à Tokyo, conformément au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution, bien qu'elle ne puisse promettre maintenant que son gouvernement s'y fera représenter. En outre, elle appuie le paragraphe 3 du dispositif, sous sa forme actuelle, car elle pense qu'il faut attendre la création des organisations intergouvernementales régionales avant de créer un bureau consultatif central conformément à la recommandation de la conférence.

60. Le paragraphe 4 du dispositif concerne des questions fort techniques pour lesquelles il convient que le Secrétaire général consulte des experts, ainsi que les organisations intéressées. En ce qui concerne en particulier la transcription des noms géographiques sur les cartes, la délégation du Royaume-Uni attache une grande importance aux quatre points suivants. En premier lieu, les toponymes utilisés à l'intérieur des Etats doivent d'abord être uniformisés par les Etats eux-mêmes avant que l'on puisse envisager une uniformisation internationale. En deuxième lieu, tout système international de transcription devrait employer l'alphabet romain. En troisième lieu, l'uniformisation doit se faire à partir de l'orthographe plutôt que de la prononciation. Enfin, il convient de prévoir que certaines formes traditionnelles de transcription continueront d'être utilisées, bien qu'il importe de les réduire au minimum.

61. Pour ce qui est de la carte du monde au millionième, la délégation du Royaume-Uni reconnaît qu'une grande partie de la surface du globe est déjà couverte par les cartes établies d'après les spécifications actuelles, mais elle pense qu'à la longue les pays tiendront plus facilement à jour les cartes de leur propre territoire si les spécifications de la carte du monde sont fondées avec celles de la carte aéronautique mondiale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), du moins en ce qui concerne le découpage et la projection.

62. M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) votera pour le projet de résolution (E/L.717), qui indique les principales mesures à prendre pour donner suite aux recommandations de la Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient. On s'accorde généralement à reconnaître que cette conférence a donné des résultats fructueux en permettant des échanges de vues sur les problèmes cartographiques de l'Asie, région où il reste encore beaucoup à faire. La délégation des Etats-Unis appuie la recommandation tendant à convoquer une deuxième conférence, car elle estime que cette nouvelle réunion donnera elle aussi d'excellents résultats. Elle estime toutefois qu'il faut laisser au Secrétaire général une certaine latitude pour fixer la date de cette conférence, au cas où le calendrier des conférences serait trop chargé en 1958. L'appui que la délégation des Etats-Unis donne à la conférence ne préjuge pas la position qu'elle prendra lorsqu'on examinera les prévisions budgétaires pour 1958.

63. La délégation des Etats-Unis appuie aussi la recommandation qui figure au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, au sujet de la création de comités cartographiques. Comme il existe déjà des organisations cartographiques régionales en Amérique latine et en Europe, elle pense que ce paragraphe tend

avant tout à favoriser le développement des travaux cartographiques parmi les membres de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. M. Pedersen ne croit pas qu'il soit opportun de créer dès maintenant un bureau consultatif central; la Section de la cartographie du Secrétariat accomplit déjà un excellent travail, et le Secrétaire général peut demander l'avis d'experts lorsqu'il le juge nécessaire. Il convient donc d'abord de laisser aux commissions économiques régionales le soin de mettre en œuvre comme elles l'entendent les dispositions du paragraphe 3, et il faut espérer que les délégations qui se sont prononcées en faveur de la création d'un bureau consultatif n'insisteront pas sur ce point.

64. Sur le plan de l'assistance technique, il semble évident que les travaux cartographiques que les commissions économiques régionales pourront avoir à entreprendre devront être exécutés avec les crédits dont elles disposent déjà, et se limiter à des échanges de renseignements et des travaux de recherche. Les services de caractère pratique devront être fournis dans le cadre du programme d'assistance technique des Nations Unies. La délégation des Etats-Unis approuve la recommandation qui figure à ce sujet dans le paragraphe 2 du dispositif.

65. S'il n'est pas possible d'obtenir une uniformité totale dans la transcription des noms géographiques, il y a lieu cependant d'établir un système de transcription beaucoup plus uniforme qu'il ne l'est actuellement. M. Pedersen appuie donc la recommandation en ce sens qui figure à l'alinéa *a* du paragraphe 4 du dispositif; le Gouvernement des Etats-Unis est disposé, sur ce point, à fournir au Secrétaire général toute sa coopération. La même uniformité est souhaitable pour la carte du monde au millionième, mais une grande souplesse est nécessaire si l'on veut atteindre les buts visés. La délégation des Etats-Unis reconnaît qu'il convient de continuer les séries de la carte aéronautique mondiale de l'OACI et les séries de la carte du monde au millionième, et que les spécifications de la carte du monde au millionième doivent permettre la souplesse nécessaire tout en maintenant l'uniformité sur certains points importants, tels que la publication et le découpage.

66. Enfin, M. Pedersen n'estime pas absolument nécessaire d'inviter une nouvelle fois les gouvernements à présenter leurs observations sur les propositions et recommandations qui figurent aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 4. Etant donné l'importance des consultations qui ont eu lieu et les nombreux renseignements que l'on possède déjà sur l'opinion des gouvernements à ce sujet, il pourrait suffire que le Secrétaire général rende compte directement au Conseil à une session ultérieure. Toutefois, la délégation des Etats-Unis ne s'élèvera pas contre l'adoption de cette disposition.

67. M. HAUCK (France) votera lui aussi pour le projet de résolution. Il pense qu'il est bon d'organiser une deuxième conférence cartographique et de prévoir la possibilité, pour les commissions économiques régionales, de créer des comités de cartographie avec la collaboration des gouvernements intéressés. Il est de même très opportun d'attirer l'attention des gouvernements sur le fait qu'ils peuvent demander, au titre du Programme élargi d'assistance technique, une assistance en matière de cartographie.

68. La délégation française, qui serait favorable à la création d'un bureau consultatif central, note avec satisfaction que, d'après les auteurs du projet de résolution, cette possibilité n'est pas écartée. Elle pense qu'il faudra tôt ou tard s'orienter dans cette voie.

69. M. ABOU-GABAL (Egypte) votera pour le projet de résolution, sans préjuger cependant la réponse que l'Egypte donnera éventuellement à une invitation pour la conférence qui se tiendrait à Tokyo.

70. D'autre part, la délégation égyptienne pense qu'il convient de ne pas créer de comités cartographiques ou d'organisations cartographiques régionales sans consulter les gouvernements intéressés.

71. De l'avis de M. SUWASTOJO (Indonésie), la cartographie est une question importante pour les pays sous-développés; l'effort que l'on envisage en vue de coordonner les travaux cartographiques actuels est louable. C'est pourquoi la délégation indonésienne votera pour le projet de résolution.

72. M. TSAO (Chine) votera lui aussi pour le projet de résolution, qui reprend les principaux points que la délégation chinoise a exposés au cours de la discussion générale.

73. Le Secrétaire général devrait faire figurer à l'ordre du jour provisoire de la deuxième conférence, qu'il est invité à préparer en vertu du paragraphe 6, la question de la création d'organisations cartographiques régionales et d'un bureau consultatif central. Il serait nécessaire, en effet, d'approfondir cette question, afin que les gouvernements et les institutions spécialisées intéressés possèdent de plus amples détails sur la nature et le rôle éventuel de ces organismes.

74. M. DE MEIRA PENNA (Brésil) appuiera le projet de résolution. Il approuve en particulier les dispositions du paragraphe 3, qui sont assez souples pour qu'on puisse les appliquer à toutes les régions; l'alinéa *a* du paragraphe 4 permettra peut-être au Secrétaire général, lorsqu'il établira un programme, de prendre des mesures pratiques qui permettront de résoudre cet important problème de la transcription des noms géographiques.

75. M. STIKKER (Pays-Bas) dit que la délégation des Pays-Bas était au nombre de celles qui auraient approuvé la création d'un bureau consultatif central. Les précisions que le représentant du Canada a données à ce sujet lui permettront toutefois de voter pour le projet de résolution.

76. M. BOZOVIC (Yougoslavie) approuve l'ensemble des dispositions du projet de résolution et votera pour ce projet.

77. Il fait observer cependant qu'en ce qui concerne la transcriptions des noms géographiques, il faudrait orienter les travaux vers une uniformisation se fondant plutôt sur la prononciation que sur l'orthographe des toponymes. Pour les spécifications relatives à la carte du monde au millionième, il convient de ne pas modifier la dimension des feuilles ni la nomenclature; les villes devraient être représentées d'après le nombre d'habitants et non d'après l'importance de l'agglomération, une combinaison des deux spécifications étant toutefois possible. Avec la dimension actuelle des feuilles, il est possible qu'une même feuille couvre des régions faisant partie de deux ou trois pays différents; dans ce cas, il conviendrait que la feuille soit éditée par le pays dont la plus grande partie est représentée sur la feuille en question.

78. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la délégation de l'Union soviétique a déjà défini sa position à la dix-neuvième session du Conseil; elle votera donc pour l'ensemble du projet de résolution, à l'exception de deux membres

de phrases qu'elle souhaiterait voir mettre aux voix séparément: le membre de phrase "et au sujet des moyens qui permettraient d'achever la publication de la carte du monde au millionième", qui figure au dernier considérant, et le membre de phrase "compte tenu de la nécessité de continuer les séries de la carte aéronautique mondiale de l'OACI et les séries de la carte internationale du monde au millionième", qui figure à l'alinéa b du paragraphe 4.

79. Le PRESIDENT met aux voix la question du maintien du dernier membre de phrase du dernier considérant du projet de résolution: "et au sujet des moyens qui permettraient d'achever la publication de la carte du monde au millionième".

Par 16 voix contre zéro, avec 2 abstentions, ce membre de phrase est maintenu.

80. Le PRESIDENT met aux voix la question du maintien du membre de phrase: "compte tenu de la nécessité de continuer les séries de la carte aéronautique mondiale de l'OACI et les séries de la carte internationale du monde au millionième", qui figure à l'alinéa b du paragraphe 4.

Par 15 voix contre zéro, avec 3 abstentions, ce membre de phrase est maintenu.

81. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution (E/L.717) dans son ensemble, après avoir attiré l'attention du Conseil sur les incidences financières de ce projet (E/L.717/Add.1).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 17 h. 15.